

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'INTÉGRATION ET DE LA VILLE

Alsace

LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE

CAHIER N° 16

**LA VIE ASSOCIATIVE
ISSUE DE L'IMMIGRATION
EN ALSACE**

Juin 1995

Association de droit local (loi 1908) inscrite au Tribunal d'Instance de Strasbourg - Volume LXXIV n° 127
n° APE : 913 E - n° SIRET : 408 211 159 000 12

1, rue de la Course ■ 67000 STRASBOURG ■ Tél.: 03 88 14 35 89 ■ Fax : 03 88 21 98 31

L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION

Outil d'aide à la décision au service des politiques régionales d'intégration des immigrés, l'Observatoire Régional de l'Intégration en Alsace a été mis en place en Janvier 1992.

Initié par la Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI) et la Délégation Régionale du Fonds d'Action Sociale (FAS), l'Observatoire s'adresse aux élus des collectivités territoriales, aux Services de l'Etat, aux collectivités locales, aux intervenants sociaux, aux associations, aux étudiants et chercheurs de la région.

Les orientations et travaux de l'Observatoire sont définis par un Comité de pilotage présidé par la Préfecture de Région Alsace réunissant la Délégation Régionale du Fonds d'Action Sociale, la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi, l'Agence Nationale Pour l'Emploi, l'I.N.S.E.E., la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, la Direction Régionale de l'Equipement, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Conseils Généraux, les Associations de Maires des deux départements, le S.S.A.E., les bureaux d'accueil (Castrami et Cotrami) et cinq représentants de la C.R.I.P.I.

Partant du constat que la réussite des politiques d'intégration des immigrés et plus globalement l'ensemble des démarches de lutte contre les exclusions dépend pour une grande part de la connaissance, de l'appréhension des évolutions et de la capacité d'analyse, de diagnostic et d'intervention de l'ensemble des partenaires impliqués, l'Observatoire s'est fixé plusieurs objectifs :

- Constitution d'un outil d'aide à la décision spécialisé dans le champ de l'intégration des personnes issues de l'immigration : mission d'études et de recherches opérationnelles initiées par le Comité de pilotage ou sollicitées par des acteurs de l'intégration. Il s'agit de "comprendre pour agir"
- Création et animation d'un lieu ressources et d'un réseau régional de compétences dans le champ de l'immigration et de l'intégration : fournir aux acteurs locaux les services d'un centre de ressources documentaires ouvert au public, permettre une synergie entre le travail de terrain et le travail de recherche
- Développement du pôle "Formation, information et échanges" : favoriser la circulation d'information entre les acteurs de terrain, les institutions et les chercheurs, capitaliser les expériences.

Contacts:

Assina IDIRI, Responsable de l'Observatoire et chargée d'études
Murielle MAFFESSOLI, Chargée d'études
Ingrid SCHWINDLING, Documentaliste

SOMMAIRE

ÉLÉMENTS D'INTRODUCTION

<i>Pistes de travail et hypothèses</i>	page 3
<i>Déroulement de l'étude et éléments méthodologiques</i>	page 4

LA VIE ASSOCIATIVE ISSUE DE L'IMMIGRATION : PHOTOGRAPHIE DU PAYSAGE ASSOCIATIF

<i>Nombre d'associations en Alsace</i>	page 7
<i>Une implantation plutôt urbaine</i>	page 7
<i>Ancienneté des associations issues de l'immigration</i>	page 8
<i>Origine des associations issues de l'immigration</i>	page 8
<i>Objets des associations issues de l'immigration</i>	page 10

IDENTIFICATION SOCIOLOGIQUE DES ASSOCIATIONS ET ANALYSE QUALITATIVE

<i>Préalable méthodologique</i>	page 13
<i>Profil des associations rencontrées</i>	page 14
<i>Identification des enquêtés</i>	page 14
<i>Objet des associations</i>	page 15
<i>Pourquoi a-t-on créé une association ?</i>	page 16
<i>Objectifs des associations</i>	page 16
<i>Fonctionnement des associations</i>	page 17
<i>Moyens disponibles</i>	page 18
<i>Actions menées</i>	page 19
<i>Ouverture des associations vers l'extérieur</i>	page 20
<i>Évaluation des actions menées</i>	page 21

PERCEPTION DES ASSOCIATIONS PAR LEUR ENVIRONNEMENT

<i>Préalable méthodologique</i>	page 23
<i>Intérêt de la loi du 9 octobre 1981</i>	page 24
<i>Degré de connaissance</i>	page 26
<i>Perception globale</i>	page 26
<i>Utilité et rôle</i>	page 27
<i>Recommandations</i>	page 27

PERSPECTIVES	page 29
--------------	---------

BIBLIOGRAPHIE	page 37
---------------	---------



ÉLÉMENTS D'INTRODUCTION

Cette étude de la vie associative issue de l'immigration en Alsace a été suscitée par la Commission Régionale d'Insertion pour les Populations Immigrées (C.R.I.P.I) au cours de l'année 1993.

L'histoire de la mouvance associative née de l'immigration est récente dans une région où la vie associative est, historiquement, particulièrement foisonnante. En effet, les étrangers ne peuvent se constituer librement en association que depuis la loi du 9 octobre 1981, levant ainsi les restrictions du décret loi de 1939.

Dans ce contexte, la C.R.I.P.I a souhaité un éclairage sur deux questions :

1/ Cette liberté a-t-elle favorisé l'émergence ou le développement des associations issues de l'immigration?

2/ Comment ces associations s'intègrent-elles dans le tissu social local?

□ PISTES DE TRAVAIL ET HYPOTHESES

Le tissu associatif alsacien est reconnu pour sa densité et son dynamisme. Il joue par ailleurs un rôle social indéniable. *Par l'effet levier de la loi du 9 octobre 1981, la vie associative issue de l'immigration a pu connaître une croissance majeure et participer de fait à la vie sociale locale.*

Quelques acteurs sociaux reconnaissent que les associations issues de l'immigration auraient connu un essor plus marquant que les autres associations, ces dernières années. *Cette affirmation, emprunte d'empirisme, démontre toutefois que ces associations font davantage parler d'elles même ; on ne peut donc pas ignorer leur existence et surtout leurs implantations locales.* Toutefois, il n'est pas possible d'établir statistiquement une comparaison de la croissance de ces types d'associations puisqu'il n'existe pas de recensement exhaustif¹ de la vie associative alsacienne.

A la question de la réalité quantitative des associations issues de l'immigration, se pose très justement la question de leur impact réel sur la population et/ou sur ses membres.

¹ Le Conseil Régional effectue actuellement un recensement des associations en Alsace dans le cadre du projet Alsace 2005.

En tout état de cause, les buts qu'elles poursuivent, les actions et les publics qu'elles touchent sont méconnus.

On peut supposer que certaines associations sont source de citoyenneté, facilitent la communication avec la société d'accueil alors que d'autres tendraient à enfermer les communautés sur elles même.

La communauté turque est la communauté étrangère la plus représentée en Alsace mais aussi la plus récente ; elle aurait contribué à la création de nombreuses associations ces dernières années qui poursuivraient des actions d'accueil, d'aide et de soutien en direction de la communauté.

Les communautés plus anciennes (Pologne, Italie, Portugal, Espagne) ont été à l'origine de la création de diverses associations davantage tournées vers la rencontre et la convivialité. Nombre d'entre elles sont des associations folkloriques.

On aurait donc en Alsace des associations issues de l'immigration poursuivant pour les unes des buts sociaux et de soutien, pour les autres des buts strictement conviviaux.

Le seul fait, enfin, que plusieurs personnes se rassemblent pour évoquer les difficultés qu'elles rencontrent et tenter de trouver des solutions peut traduire une démarche d'intégration.

□ DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE ET ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Cette étude comprend 3 étapes.

● PREMIÈRE ÉTAPE : OCTOBRE 1993 / MARS 1994

INVENTAIRE ET PHOTOGRAPHIE : ASPECTS QUANTITATIFS

La principale difficulté de ce travail a été le repérage des associations issues de l'immigration en consultant le registre des associations aux greffes des tribunaux.

Deux critères ont permis de les dissocier de l'ensemble :

- titre de l'association à consonance étrangère,
- références à un pays.

Un inventaire des associations issues de l'immigration en Alsace a pu être ensuite élaborée, après une consultation exhaustive des fichiers qui a permis d'extraire les informations suivantes :

- date de création et date d'adoption des statuts
- adresse du siège
- objet de l'association
- composition du Conseil d'Administration : nom et nationalité des membres

Une photographie du paysage associatif a ensuite été réalisée à partir des informations collectées qui sont présentées selon la typologie suivante :

- nombre d'associations créées avant 1981 et depuis 1981 à octobre 1993
- localisation des associations : Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Bas-Rhin hors Strasbourg, Haut-Rhin hors Mulhouse et Colmar
- nationalité représentées
- objet et activités

● DEUXIEME ÉTAPE : AVRIL 1994 / JUIN 1994

IDENTIFICATION ET RÉALITÉS SOCIOLOGIQUES : ASPECTS QUALITATIFS

Quarante-sept entretiens qualitatifs ont été réalisés à partir d'un échantillon représentatif² : soit 15% de l'ensemble des associations.

L'échantillon a été défini selon deux critères : la communauté d'appartenance et l'objet des associations.

Ces entretiens visaient une connaissance plus fine de ces entités. Ils étaient orientés par les questions suivantes :

- Quelles visions ces associations ont-elles d'elles-même?
- Quel est leur itinéraire?

● TROISIEME ÉTAPE : SEPTEMBRE 1994 / MARS 1995

PLACE DES ASSOCIATIONS ET REPRÉSENTATION DANS LE TISSU SOCIAL LOCAL

Trente-cinq personnes ressources constituant l'environnement de 13 associations caractéristiques ont été rencontrées avec les objectifs suivants :

- apprécier leur place dans le tissu social local
- appréhender la perception de ces associations par le tissu social local

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Le recensement des associations ne peut avoir un caractère exhaustif tant la vie associative est mouvante ; certaines associations ont pu échapper aux investigations puisque "le sigle ou le nom" était le principal critère de sélection. Les associations de fait ou les associations ayant cessé leurs activités ont échappé à la sélection. Des associations agissant en Alsace mais déclarées dans un autre département ou adhérant à une fédération nationale ne pouvaient pas non plus être repérées.

Enfin ces investigations ont soulevé quelques interrogations : Doit-on prendre en compte les associations de jeunes issus de l'immigration qui sont français ?

² Cet échantillon défini selon la méthode des quotas n'autorise pas une extrapolation objective à l'ensemble de la population étudiée dans la mesure où certaines associations recensées sur le papier n'étaient plus actives, ont changé d'adresse ou ont refusé de répondre ; l'échantillon calculé a donc connu quelques modifications altérant quelque peu sa représentativité.

Certaines, les plus connues, ont été recensées mais d'autres ont échappé naturellement à la recherche. Il en est d'ailleurs de même pour les associations de locataires, d'habitants, de parents d'élèves ... dont certains membres sont d'origine étrangère.

Dans ces conditions, le comité de pilotage s'est interrogé sur la nécessité de communiquer ou non le répertoire constitué au cours de la première étape. A priori, ce document restera un outil de travail interne.

Cette étude a été pilotée par le comité de pilotage suivant :

Délégation régionale du F.A.S	Alain JUND
D.D.J.S du Bas Rhin	Christophe TACQUARD
D.D.J.S du Haut Rhin	Michel KOEBEL
Préfecture de Région (Économie sociale)	Xavier BOOS
CLAPEST Bas Rhin	Bernard ROLET
Alsace Plurielle Haut Rhin	Martine SAENGER
D.D.A.S.S. du Bas-Rhin	Jean-Pierre KUCIA
D.D.A.S.S. du Haut-Rhin	Dominique MEYER

L'équipe de travail :

Assina IDIRI	coordination de l'étude et de l'équipe de travail, chargée d'études
Murielle MAFFESSOLI	chargée d'études et encadrement des vacataires
Louisa MISSARA	chargée du recensement des associations, vacataire
Anne Cécile FANTONI	chargée d'enquêtes, vacataire
Jean-Philippe AUBERT	chargé d'enquêtes, vacataire
François Xavier N'GALLA	chargé d'enquêtes, vacataire
Simone HIRLEMANN	chargée d'enquêtes, vacataire
François SERGI	consultant du cabinet AXE CONSULTANTS, spécialiste de l'accompagnement des politiques publiques, chargé de la synthèse et des perspectives de l'étude.

Cette étude a été soutenue par la délégation régionale du Fonds d'Action Sociale, la Préfecture de Région (Économie Sociale), les Directions Départementales Jeunesse et Sport Haut-Rhin et Bas-Rhin, les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales Haut-Rhin et Bas-Rhin.

PHOTOGRAPHIE DU PAYSAGE

ASSOCIATIF

□ NOMBRE D'ASSOCIATIONS EN ALSACE

L'Alsace comptait 324 associations issues de l'immigration au recensement d'octobre 1993.

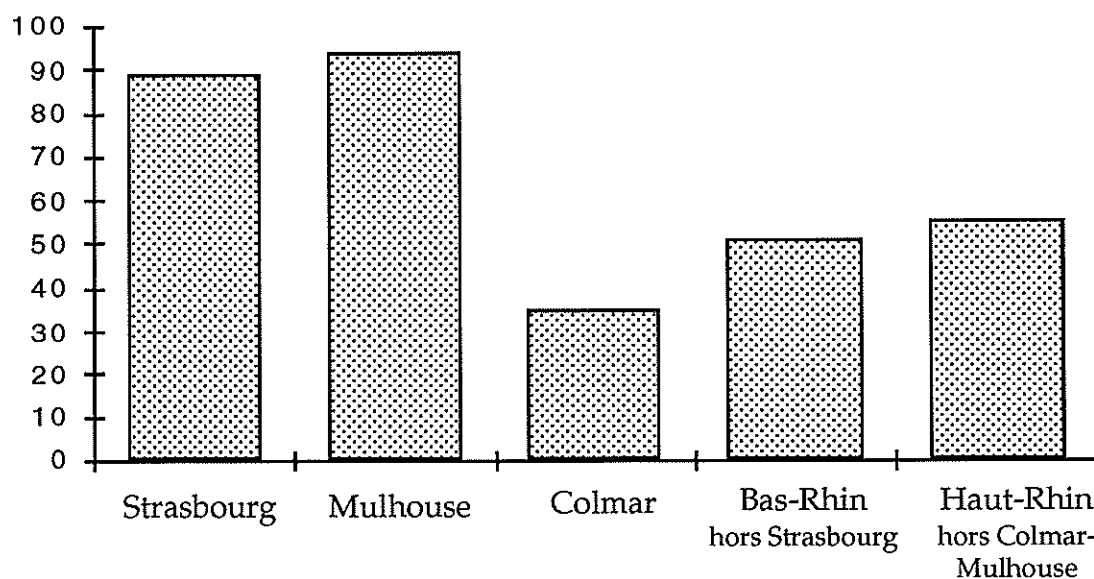
Les associations de solidarité créées par des autochtones et s'adressant à des populations immigrées ne sont pas comprises dans l'effectif régional.

□ UNE IMPLANTATION PLUTOT URBAINE

67% des associations sont concentrées dans les 3 grandes villes alsaciennes :

- Strasbourg compte 89 associations,
- Mulhouse compte 94 associations,
- Colmar compte 35 associations.

Hors Strasbourg, Mulhouse et Colmar, les implantations sont réparties entre des villes moyennes et semi-rurales. On en compte également dans les communes rurales d'Alsace du Nord ou dans le Sundgau.



□ ANCIENNETÉ DES ASSOCIATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION

Depuis 1982, 250 associations ont été créées en Alsace.

Entre 1982 et 1985, 78 associations sont nées, soient 15% de plus qu'en 1981 ou avant 1981. Entre 1986 et 1989, les créations se stabilisent alors qu'elles reprennent à partir de 1990 : + 25%.

Au niveau régional, un tiers des créations d'associations se situe ces cinq dernières années.

Près de la moitié des associations est née entre 1982 et 1989.

L'évolution la plus significative concerne Mulhouse. L'effectif des associations créées depuis 1981 a augmenté de manière significative ; 44% sont nées depuis 1990 contre 26% à Strasbourg pour la même période.

Hors Strasbourg, Mulhouse et Colmar, les créations nouvelles d'associations sont globalement stables durant les périodes étudiées.

Ancienneté des associations et effectifs

	Avant 81	1982/1985	1986/1989	1990/1993	Total
Strasbourg	23	26	17	23	89
Mulhouse	9	23	21	41	94
Colmar	6	6	15	8	35
Bas-Rhin hors Strasbourg	15	9	14	13	51
Haut Rhin hors Colmar, Mulhouse	15	14	13	12	55
Ensemble régional	68	78	80	100	324

□ ORIGINE DES ASSOCIATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION

La plupart des associations recensées indique, dans la dénomination ou dans l'objet, leur appartenance communautaire et s'adresse très souvent aux ressortissants de la communauté concernée. Ainsi, nombre d'entre elles utilisent leur nationalité de référence dans le titre.

Maghreb

La communauté maghrébine concerne 27,5% des associations de l'ensemble des effectifs et sont plus présentes à Mulhouse.

Turquie

La communauté turque, davantage implantée dans le Bas Rhin hors Strasbourg, représente 19% de l'effectif régional.

Afrique Noire

La communauté d'Afrique Noire (forte représentation de sénégalais) avec 11% de l'effectif régional est plutôt localisée à Strasbourg.

Italie, Portugal et Espagne

Les associations italiennes fortement représentées à Mulhouse, compte 10,5% des effectifs alors que les associations portugaises, 7,4%, sont plus actives à Colmar et dans le Bas Rhin hors Strasbourg.

La part des association espagnoles atteint 5,2%.

Asie

Les associations asiatiques représentant 5,5% de l'ensemble, sont situées majoritairement à Mulhouse et dirigent leurs actions en direction des réfugiés du sud Est Asiatique (Laos, Cambodge, Vietnam).

Origine des associations

	Algérie	Maroc	Tunisie	Maghreb	Turquie	Espagne
Strasbourg	8	7	3	9	17	5
Mulhouse	8	3	1	10	12	2
Colmar	1	3	2	3	7	2
Bas Rhin hors Strasbourg	0	3	1	6	19	4
Haut Rhin hors Colmar, Mulhouse	3	5	1	2	8	4
RÉGION	20	21	8	40	63	17

	Portugal	Italie	Afrique Noire	Asie	Autres ³
Strasbourg	3	5	19	1	13
Mulhouse	4	14	11	12	17
Colmar	7	3	3	1	3
Bas Rhin hors Strasbourg	6	2	1	1	8
Haut Rhin hors Colmar, Mulhouse	4	10	3	3	12
RÉGION	24	34	37	18	53

D'une manière générale, la densité et l'implantation des associations est en adéquation avec la présence étrangère dans la région.

³ La rubrique autres (tableau ci dessous) concerne, soit les associations de nature interculturelle, soit des communautés peu représentées ou des associations de français d'origine étrangère (souvent le cas des associations de jeunes et de quartier).

Si la vie associative a connu un accroissement significatif ces dernières années, elle est le fait, en grande partie, de la communauté turque dont le dynamisme avait déjà été relevé dans le domaine de la création d'entreprises et de l'accession à la propriété⁴.

La création non négligeable d'associations par les communautés d'Afrique Noire, absente des statistiques de l'INSEE lors des recensements de la population, est surprenante.

□ OBJET DES ASSOCIATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION

Afin de simplifier la présentation des résultats, seul l'objet dominant des associations a été retenu. Bien entendu bon nombre d'entre elles ont des objets multiples.

Les associations à vocation socio-culturelle restent les plus nombreuses (32% de l'ensemble, soit un peu plus de 100) et recouvrent les activités liées à la culture et aux langues d'origine, la formation linguistique des adultes et le soutien scolaire.

Les associations de solidarité, de soutien, d'aide et d'amitié prennent une place de plus en plus importante avec une part de 27,5% (soit 89 associations).

Il faut distinguer celles qui privilégient le côté "amitiés" avec la société d'accueil, les retrouvailles ou le maintien des traditions (c'est le cas des associations latines ou polonaises) de celles qui s'orientent davantage vers la solidarité, l'aide des nouveaux arrivants par exemple (cas des associations turques dont l'immigration récente peut expliquer cela).

Les associations dites cultuelles représentent 12% des associations (soit 40 associations).

Elles ont pour finalité de créer des lieux de prière ou l'enseignement de la religion d'appartenance. D'autres font référence à l'Islam dans leurs statuts sans plus de précision. Elles concernent davantage la communauté turque (en milieu urbain, semi-rural ou rural) et la communauté maghrébine (en milieu urbain notamment).

Les associations sportives représentent environ 10% de l'ensemble (30 associations) et se répartissent entre diverses communautés sans nationalité dominante.

L'Intégration des membres de la communauté à la société d'accueil est l'objet retenu par 6% des associations (19 associations).

La communauté africaine est la plus représentée dans cette catégorie ; elle est suivie par la communauté turque.

⁴ Cahiers de l'Observatoire de l'Intégration, n° 10 et n° 7

On relève par ailleurs 7 associations de femmes et 7 associations de jeunes, présentes notamment à Mulhouse ainsi que 12 associations de quartier, majoritaires à Strasbourg.

On observe enfin que l'objet s'adresse très souvent à des publics ciblés :

On parle d'une manière générale de membres de la communauté lorsqu'il s'agit d'associations socio-culturelles. On évoque les Musulmans lorsqu'il s'agit d'associations culturelles. Les associations de solidarité ou de soutien orientent très souvent leurs actions en direction des travailleurs et leurs familles. Les associations sportives concernent en majorité les jeunes de la communauté.

Objet des associations

	Socio-culturel	Culturel	Sport	Solidarité, soutien, aide
Strasbourg	26	6	11	28
Mulhouse	31	10	8	24
Colmar	11	3	3	11
Bas Rhin hors Strasbourg	21	7	5	12
Haut Rhin hors Colmar, Mulhouse	15	14	5	14
Ensemble régional	104	40	32	89

	Femmes	Jeunes	Quartiers	Intégration	Autres
Strasbourg	2	1	8	4	3
Mulhouse	5	3	2	7	1
Colmar	0	0	2	0	5
Bas Rhin hors Strasbourg	0	0	0	4	2
Haut Rhin hors Colmar, Mulhouse	0	0	0	4	3
Ensemble régional	7	4	12	19	14



IDENTIFICATION SOCIOLOGIQUE DES ASSOCIATIONS ET ANALYSE QUALITATIVE

□ PRÉALABLE MÉTHODOLOGIQUE

Démarche d'enquête

50 associations ont été rencontrées lors de cette seconde étape mais l'analyse ne concerne que 47 associations car trois d'entre elles ne fonctionnaient plus au moment de l'enquête. L'échantillon a été défini selon deux critères : la communauté d'appartenance et l'objet de l'association.

Chaque association sélectionnée a fait généralement l'objet d'un entretien avec le président (voire un membre du comité). Les entretiens avaient pour finalité de mieux connaître les associations, ses objectifs, les personnes s'y impliquant, les actions menées, les moyens dont elles disposent, les difficultés rencontrées ...

La réalisation d'entretiens auprès de personnes partie prenante d'une organisation pour mieux la connaître ne saurait garantir l'objectivité nécessaire aux résultats présentés dans les paragraphes qui suivent.

Il faut donc considérer les éléments recueillis comme des informations relevant d'une parole univoque et singulière. La troisième partie de l'étude (entretiens avec l'environnement des associations) permet une mise en perspective des discours.

Analyse effectuée

Une analyse transversale des entretiens a été effectuée (tri à plat) ; ont été retenues l'ensemble des réponses à chacune des questions.

Une étude par tri croisé (mise en perspective de deux questions au moins) aurait enrichi l'analyse et permis de faire apparaître des variables déterminantes. Cette analyse de variables croisées s'est avérée difficilement réalisable car l'échantillon retenu n'était pas assez important (effectif insuffisant pour réaliser des croisements significatifs) ; de ce fait l'analyse transversale a été enrichie par une approche qualitative.

□ PROFIL DES ASSOCIATIONS RENCONTRÉES

Des associations récentes ...

53% des associations rencontrées ont été créées après 1990. 23% d'entre elles ont été créées entre 1985 et 1989. Les autres sont antérieures à 1985 dont trois datent d'avant 1981.

Dans l'ensemble, ces associations sont récentes. La loi de 1981 semble avoir eu un effet de levier favorable pour la création d'associations issues de l'immigration.

L'ancienneté de quelques associations (10 à 15 ans) démontre une réelle stabilité dans le temps. Cette particularité peut s'expliquer notamment par l'objet de ces organisations :

- les objets spécifiques tel le sport toujours d'actualité,
- les objets liés à l'intégration qui reste un problème à résoudre,
- les objets à finalité conviviale...

□ IDENTIFICATION DES ENQUETÉS

Des présidents d'association ...

Les entretiens concernent dans 80% des cas les présidents, dont 8% étaient des femmes ; vice président 10%, secrétaire 6%.

Les femmes sont peu présentes dans ces associations sauf lorsqu'il s'agit d'associations féminines. Dans le cas général, elles occupent les postes de secrétaire.

... présents dans l'association depuis la création...

Il semblerait que les personnes interrogées sont membres depuis le départ, voire membres fondateurs.

... mais n'ayant que rarement de passé associatif

Pour le plus grand nombre, cette expérience est la première.

Des responsables s'investissant dans l'association

Les personnes interrogées apprécient difficilement le temps qu'ils consacrent à leurs associations.

Le temps passé dans les structures s'établit comme suit :

- 38% des personnes : au moins 10 heures hebdomadaires
- 20% des personnes : entre 5 et 10 heures
- 37% des personnes : moins de 5 heures
- 5% des personnes : plus de 15 heures.

On peut considérer que ces bénévoles ont, majoritairement, une disponibilité importante dans leurs organisations. Il faut toutefois apprécier diversement ce temps consacré à la vie associative. En effet, les projets conduits induisent soit une présence continue et régulière (exemple : les permanences administratives, le soutien social), soit une présence discontinue (exemple : organisation de manifestations).

Une approche par nationalité fait apparaître quelques nuances. Plus l'immigration est ancienne (Italiens ou Portugais), et moins le temps consacré à l'association est élevé. Par ailleurs, ces associations se consacrent davantage à des activités folkloriques ou conviviales qu'à des activités à finalités sociales ou de soutien aux personnes servant à réactiver ponctuellement une appartenance identitaire.

... pour y réaliser des travaux administratifs ou des permanences

Si le temps consacré à la vie associative présente un caractère dépendant de l'activité, 70% des personnes interrogées disent y avoir une présence régulière. Certaines (21%) affirment même y venir chaque jour.

□ OBJET DES ASSOCIATIONS

- 74% mettent en avant la notion de solidarité, la volonté d'être ensemble, "entre soi" et de préservation de la culture d'origine, transmettre sa langue ou la préserver au sens de l'entretenir... Ces expressions donnent du sens au lien social à distance que l'on aimerait conserver avec son pays d'origine.

Parmi ces associations, certaines centrent leur objet distinctement sur les aspects culturels voire folkloriques ou culturels et éthiques.

Quelque soit l'objet, c'est toujours l'adulte qui s'adresse à un public d'adultes (réactivation de la culture d'origine à travers quelques manifestations) ou à un public d'adolescents ou enfants (leur faire connaître leur culture d'origine). Exceptées les actions à vocation strictement administrative, il semblerait que les buts de ces associations convergent dans une direction commune : la culture d'origine.

- La notion d'aide, "faire pour soi" revient chez 66% des personnes interrogées. La notion d'aide exprime des activités concrètes dans le domaine éducatif, 34% des cas (soutien scolaire, éducation des jeunes, cours de français...); dans le domaine de la prévention, 17% disent vouloir prévenir la délinquance des adolescents à travers des activités ;

dans le domaine administratif, 15% disent résoudre les formalités administratives ou les difficultés juridiques notamment dans la défense des droits.

- 26% des personnes interrogées disent oeuvrer pour l'intégration.
- 26% se seraient créées afin de développer des activités culturelles.
- 23% auraient une finalité sportive.
- Enfin 11% (5 associations) affichent explicitement un projet culturel.

POURQUOI A-T-ON CRÉÉ UNE ASSOCIATION ?

Des origines plurielles

Ce sont des volontés *souvent conjointes*, de solidarité, d'entraide communautaire et de renforcement des liens communautaires qui sont régulièrement invoquées dans les discours.

Il n'y a donc pas a priori de décalage, voire de contradiction dans les discours entre les objets des organisations, leurs origines et leurs activités.

OBJECTIFS DES ASSOCIATIONS

Ils traduisent et argumentent très logiquement à la fois le pourquoi de l'origine de l'association et son objet.

Ces objectifs traduisent des préoccupations que l'on peut qualifier de générationnelles et/ou communautaires.

En direction des jeunes, la préoccupation générationnelle prend une signification éducative, de passation d'un héritage culturel ou de compensation sociale (on intervient là où on pense que la société d'accueil ne fait pas ou ne fait pas bien).

En direction des adultes, la préoccupation communautaire donne davantage du sens à des notions plus simples, se retrouver dans sa communauté (avec d'autres communautés aussi) pour échanger, se divertir, partager des valeurs communes ou préparer une manifestation culturelle.

Ces préoccupations générationnelles et/ou communautaires soulignent également un souci de structuration autour d'une identité communautaire que l'on peut interpréter de deux façons :

- on peut la considérer comme un passage obligé de structuration de soi face à une société d'accueil ayant des valeurs différentes, un besoin de se retrouver de temps en temps "entre soi", d'échanger avec d'autres y compris d'autres communautés ;

- mais elle peut également résulter d'un repli sur soi, dû à un non souhait d'adhésion aux valeurs dominantes de la société d'accueil par la communauté elle-même ou du moins par quelques uns de ses membres (notamment pour des raisons religieuses ou éthiques) ou relevant d'un mécanisme de défense face au rejet, conscient ou non, de la société d'accueil.

□ FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS

Des associations communautaires principalement ...

Les associations sont créées le plus souvent par et pour les membres d'une même communauté. La présence d'autres nationalités est rare.

Les associations culturelles peuvent regrouper des nationalités différentes : algériens, marocains et tunisiens par exemple. Par contre, il est plus rare de trouver une association culturelle regroupant turcs et maghrébins.

... gérées par des présidents ayant entre 30 et 49 ans

Les présidents ont rarement moins de 30 ans et sont le plus souvent âgés de 30 à 49 ans. L'investissement associatif correspondrait donc avec la phase active de l'adulte.

Les vice-présidents sont plus jeunes ou plus âgés. Assez fréquemment, ce poste est assimilé à une fonction de prestige pour les plus anciens (membres fondateurs ou personnes référentes par exemple) ou de substitution (poste de suppléant). Les fonctions de secrétaire ou de trésorier sont occupées par des personnes jeunes (étudiants).

... où les cadres moyens et les professions intellectuelles supérieures sont sur-représentés

La fonction de président est plus souvent occupée par une personne ayant un poste de cadre ou appartenant à la catégorie des artisans et commerçants. Ce constat fait apparaître une sur-représentation des cadres si on la compare notamment aux postes de cadres occupés par les populations étrangères actives. Les ouvriers sont sous-représentés à cette fonction au sein de cet échantillon. Néanmoins ils demeurent plus nombreux qu'habituellement, les associations étant les lieux de prédilection des professions intermédiaires et des cadres.

L'observation des professions exercées par les autres membres des conseils d'administration (vice-président, secrétaire et trésorier), fait apparaître une relation étroite entre la profession exercée et la fonction occupée au sein de l'association.

Les associations ont des comportements différents au niveau du fonctionnement

Le recueil des données sur le fonctionnement des associations (conseils d'administration, vote, décisions...) n'autorise pas d'affirmer ou d'infirmer si elles ont un fonctionnement démocratique.

On constate néanmoins des comportements très différents. Deux présidents prennent les décisions d'autorité. Pour 24 associations, les décisions sont prises par un comité ou le bureau sans consulter les autres membres.

5 associations prennent leurs décisions dans les conseils d'administration, 15 ont recours à une consultation plus large (majorité de suffrages lors des assemblées générales par exemple).

... il semblerait que certaines associations n'aient pas saisie l'ensemble des rouages du fonctionnement associatif

En effet, les dates d'assemblées générales font ressortir que nombre d'associations organisent épisodiquement leurs assemblées générales. 18 associations ont eu leurs dernières AG en 1992 et 15 en 1991.

Ces associations sont souvent de taille modeste

18 associations ont moins de 50 adhérents dont 4 moins de 10. 10 associations ont de 50 à 100 adhérents et 14 disent avoir un nombre d'adhérents supérieur à 100.

Le nombre d'usagers par structure calque quelque peu cette répartition des adhérents.

Globalement, environ la moitié des associations peut être qualifiée d'associations de proximité ou conviviales pour les plus restreintes. Un tiers de l'effectif aurait un impact beaucoup plus large.

... et un tiers des associations est affilié à une fédération

La répartition se fait comme suit : 34% d'associations affiliées et 66% dites indépendantes. Parmi les associations affiliées, il faut distinguer les organisations sportives (la compétition exige d'adhérer à une fédération nationale) et les organisations communautaires (regroupement d'associations turques, italiennes ou portugaises...).

MOYENS DISPONIBLES

Les associations de l'échantillon disposent de peu de moyens humains, matériels et financiers ...

Leur fonctionnement repose principalement sur le bénévolat. 8% ont recours à des salariés et 13% disposent d'un personnel mis à disposition. Les salariés interviennent exclusivement dans les associations d'immigration récente (permanences, accueil, aide, interprétariat...)

Les moyens matériels sont tout aussi peu développés. 4 associations sur 10 disposent de moyens bureautiques, 2 sur 10 de moyens informatiques et 3 sur 10 de moyens pédagogiques (souvent livresques).

11 associations jouissent de leurs propres locaux ; d'autres ont recours à la sous location ou à la mise à disposition de locaux.

... leurs budgets sont limités

4 associations sur 10 n'ont pas pu apporter d'information sur le montant de leurs budgets. Si certaines refusent de les communiquer, les autres n'ont pas de budget ou n'en connaissent pas le montant.

Pour les associations dont on dispose de cette information, ce sont les petits budgets qui dominant.

6% des associations ont un budget supérieur à 100 000 F. 36% ont un budget inférieur à 50 000F.

Les financements résultent en grande partie de l'auto-financement ...

L'auto-financement représente une part importante du financement des associations. Les cotisations des membres représentent 77% de l'auto-financement.

Le reste des recettes provient des ventes de prestations diverses et des dons.

Les associations culturelles et de solidarité recourraient davantage aux dons.

... un peu moins d'une association sur deux a recours aux subventions

Moins d'une association sur deux a recours au financement extérieur. Les financeurs principaux sont la commune et le F.A.S : 64% bénéficient de subventions municipales et 50% de subventions du F.A.S. D'autres partenaires financeurs sont cités épisodiquement : la D.R.A.C, l'A.C.T.A, la D.D.J.S...

34% des associations disent s'être vu refuser leurs demandes de subvention. Elles disent ne pas connaître les raisons de ces refus. Pour celles dont on connaît le motif, les raisons sont les suivantes : l'objet (trop politique ou trop religieux), le non respect des contraintes administratives (retard, dossiers incomplets).

ACTIONS MENÉES

Des actions principalement socio-culturelles ...

- Les actions définies comme culturelles par les enquêtés (que nous nommons socio-culturelles étant donné leur contenu) sont les plus nombreuses : 36% des actions recensées. 7 associations sur 10 ont réalisé ce type d'action : fête folklorique, fête communautaire, bal, expositions... Elles ont un caractère ponctuel.

- 23% des actions menées ont pour objectif de maintenir le lien communautaire et d'assurer une transmission culturelle.

Elles sont très diverses : enseignement de la langue d'origine, organisation de séjours dans le pays d'origine, pèlerinage, actions de solidarité. Ces actions ont une périodicité hebdomadaire.

- 19% des actions ont une finalité pédagogique ou éducative. Il s'agit de cours de français, de soutien scolaire mais aussi d'enseignements d'éducation populaire (cours de cuisine, de couture).

- 18% des actions visent la pratique du sport (principalement le football).

- 4% des actions évoquées ont une finalité religieuse.

... les associations ont un public varié mais qui reste communautaire

A part les associations spécifiques de jeunes (hommes) et de femmes, il est rare qu'une association vise un seul public.

En fait, à la multiplicité des actions correspond une multiplicité des publics. Mais la mixité entre communautés reste faible.

Près de la moitié des actions sont orientées vers les jeunes : 30% en direction du public adolescent et 22% en direction du public enfant.

Les personnes âgées se voient proposer peu d'activités. Cette carence est à mettre en relation avec la structure des âges de la population étrangère dont la jeunesse est majoritaire. Les associations d'immigration ancienne les prennent en charge et constatent un faible niveau d'investissement des jeunes dans leurs activités.

Elles ont rarement une action territoriale

On constate que l'aire d'influence de ces associations dépassent largement la commune d'implantation puisque 57% d'entre elles ont des usagers venant des communes environnantes. 13% seulement ont un impact limité au quartier.

Dans les discours, l'appartenance nationale prévaut sur les références spatiales ou territoriales. Seule la concentration d'habitants d'une même communauté peut s'amalgamer dans les discours avec cette référence territoriale.

□ OUVERTURE DES ASSOCIATIONS VERS L'EXTÉRIEUR

Une bonne connaissance du réseau associatif local ...

La grande majorité des personnes interrogées (94%) disent connaître d'autres associations locales au niveau du quartier ou de la commune. Celles qui ont le moins de contacts sont souvent des associations turques ou algériennes.

... et des échanges basés sur le partenariat et la relation d'aide

8 associations sur 10 estiment avoir des échanges avec d'autres associations. La nature des relations est très variable.

On relève trois types de partenariat :

1. partenariat basé sur le travail en commun, la co-organisation de réunions, de manifestations : 51% des cas ;
2. relations de conseils et d'aide (échange de matière grise) : 39% des associations ;
3. partenariat basé sur les échanges matériels (locaux) : 10% des cas.

Les associations repliées sur elles même, sans contact extérieur exprimé, sont des associations d'immigration récente et principalement celles qui poursuivent des buts religieux ou de solidarité.

Un partenariat institutionnel également développé et multiple ...

7 associations sur 10 disent avoir des relations avec les mairies, la Préfecture, le Conseil Général, les représentants de l'Etat.

Pour elles, la mairie est l'interlocuteur privilégié : 97% des cas. 24% seulement des associations ont des contacts avec le F.A.S et 21% avec la Préfecture. Les autres services de l'Etat ou administrations (D.R.A.C, D.D.A.S.S, C.A.F..) sont des interlocuteurs plus ponctuels.

Enfin le partenariat institutionnel se limite rarement à un seul organisme (double partenariat).

... mais dans le même temps, des associations qui se replient sur elles-mêmes

Parmi celles qui n'ont pas de relation avec les institutions, on trouve des associations très diverses.

Dans tous les cas, il semblerait que le refus de contact soit à mettre en relation avec l'activité pratiquée, soit parce que l'on ne souhaite pas rendre compte des actions menées (associations d'immigration récente oeuvrant dans le domaine culturel ou scolaire), soit parce que l'objet recouvre des finalités strictement conviviales ne pouvant être subventionnées (associations d'immigration ancienne : Italiens pratiquant la pétanque par exemple).

Ce partenariat institutionnel est principalement d'ordre financier

Pour 46% des associations, les relations reposent sur une demande d'aide financière.

La demande d'aide matérielle est à l'origine de 27% des contacts (locaux municipaux notamment).

Les demandes de conseil ou les relations administratives représentent respectivement 24% et 12%.

Les actions partenariales au niveau d'un quartier représentent, elles, 9% des réponses. La politique de la ville⁵ a eu des effets incitatifs sans pour autant emporter une adhésion franche de ces structures. 13 associations interviennent dans des quartiers ou des villes ayant bénéficié de ces procédures. 3 d'entre elles seulement estiment que la politique de la ville a suscité une dynamique associative.

□ ÉVALUATION DES ACTIONS MENÉES

Les associations évaluent plutôt positivement leurs actions

Les associations ont globalement une perception positive de leurs actions puisque 6% seulement mettent en avant d'éventuels échecs ou l'impact négatif de telle ou telle initiative.

32% des associations définissent leurs actions comme globalement positives. Certaines sont explicites (26%) : elles disent avoir eu un impact sur le public car leurs actions ont permis l'instauration de meilleures relations ou une meilleure intégration.

D'autres (21%) affirment que leurs initiatives ont eu des effets positifs en interne : augmentation du nombre d'utilisateurs ou développement de nouvelles actions.

⁵ La politique de la ville en Alsace sous le Xème Plan. Premiers constats pour une évaluation. Préfecture de la Région Alsace. Février 1995.

... néanmoins elles sont nombreuses à avoir rencontré des difficultés

Seulement 20% des associations disent n'avoir rencontré aucune difficulté.

Le manque de moyens matériels ou le manque de moyens financiers reviennent dans 36% des réponses. 1 association sur 10 évoque la faiblesse de l'encadrement et des relations institutionnelles difficiles.

La plupart des associations évoquent des difficultés inhérentes à leur environnement ayant pu faire échouer leurs actions.

Mais elles demeurent tenaces

Malgré les difficultés, elles n'abandonnent pas leurs objectifs. Bon nombre d'entre elles se tournent vers leurs principaux créanciers (communes ou F.A.S...).

... et souhaiteraient une aide plus importante

8 associations sur 10 souhaitent une aide financière supplémentaire, matérielle ou un renforcement de l'encadrement.

PERCEPTION DES ASSOCIATIONS PAR LEUR ENVIRONNEMENT

□ PRÉALABLE MÉTHODOLOGIQUE

Après une première étape ayant permis de dresser un inventaire et une photographie du paysage associatif issu de l'immigration, la seconde étape était consacrée à l'approche qualitative de ces associations à partir d'un échantillon représentatif. Du fait du caractère univoque des discours et des informations recueillies mais aussi pour compléter l'analyse, il était indispensable d'avoir un éclairage sur la place et la représentation de ces associations par leur environnement.

Cette troisième étape se propose donc de rendre compte des discours de personnes ressources, extérieures aux associations.

Un nouvel échantillon de 14 associations alsaciennes⁶, sélectionnées en fonction de leurs spécificités (particularités ou atypisme) parmi l'échantillon initial, a servi de base à cette étude. (2 ont refusé de recevoir les enquêteurs).

L'environnement, représentant 33 personnes ressources (2 à 3 entretiens par association), a été constitué selon le type d'activités des associations ciblées. Les entretiens se sont déroulés à partir de 19 questions qualitatives réparties selon les variables suivantes :

- intérêt de la loi du 9 octobre 1981
- degré de connaissance de l'association
- perception globale dont intérêt de l'action et ouverture vers l'extérieur
- utilité et rôle de l'association
- recommandation, avenir.

L'analyse transversale restituera les tendances représentatives des discours des 2 ou 3 personnes ressources interrogées par association sélectionnée.

⁶Aucun interlocuteur n'a été trouvé pour l'une d'entre elle. L'échantillon a donc été réduit à 13.

Ces dernières ont été réparties par secteur d'activités afin de privilégier une approche fonctionnelle, plus objective qu'une approche communautaire jugée restrictive.

Répartition de l'échantillon par secteur d'activité

Social, Culture et sport :	6 associations
Social et Culture :	2 associations
Culture :	2 associations
Religion :	3 associations

□ INTÉRÊT DE LA LOI DU 9 OCTOBRE 1981

Social, Culture et Sport

Identification des 5 associations ciblées

Les 5 structures sont implantées dans le Bas Rhin et le Haut Rhin. 4 d'entre elles ont une vocation socio-culturelle et 1, poursuit des activités sportives. Elles représentent les communautés turques, maghrébines (ou d'origine) et portugaises.

La loi peut-être un outil d'intégration ...

Dans l'ensemble, les personnes ressources interrogées sont unanimes. La loi de 1981 est une grande liberté offerte aux associations issues de l'immigration. Elle offre un outil facilitant l'intégration des personnes étrangères.

... mais elle peut aussi renfermer les communautés sur elles -même

Les discours soulignent le bien fondé de la loi mais ne manquent pas de prévenir les effets pervers des regroupements communautaires. Ils peuvent, dans certains cas, tendre au renfermement, au chauvinisme dans certains domaines.

Toutefois la reconnaissance des droits s'accompagne de devoirs

Si la loi est bénéfique, quelques réflexions soulignent des réticences et démontrent qu'à la liberté donnée, il faut aussi respecter ses droits et ses devoirs.

Cette approche implicite de la citoyenneté évoque le débat selon lequel l'immigré doit se comporter comme n'importe quel citoyen et respecter "les règles"...

Dans les représentations, à l'association personne morale, se substitue l'individu, personne physique à qui l'on donne le droit de cité à la seule condition qu'il n'enfreigne pas la loi égale pour tous...

La loi doit faciliter le partenariat et la communication

Pour les personnes ressources, la constitution d'associations par les étrangers est un outil devant faciliter le partenariat local, ce qui ne serait pas toujours le cas.

Si elle facilite la communication interne au sein des communautés, la communication externe paraît plus nuancée. Est-elle le fait des associations ou le fait des partenaires ? En tout état de cause, le souhait l'emporte sur les faits, en d'autres termes, la communication se fait mal.

Des associations qui ne comprennent pas toujours le fonctionnement associatif
Il semblerait que le fonctionnement associatif ne soit pas toujours conforme à la loi selon les discours. Il faudrait mieux l'expliquer, voire soutenir les associations à ce niveau.

Social et Culture

Identification des 2 associations ciblées

Les 2 structures sont implantées dans le Bas Rhin et le Haut Rhin. L'une s'adresse aux femmes turques et l'autre aux ressortissants d'Afrique Noire. Elles ont une vocation socio-culturelle.

L'unanimité de la loi l'emporte également sur les réticences. Les discours sont conformes aux résultats présentés ci-dessus. C'est un outil d'intégration dans la mesure où les communautés ne s'enferment pas, dans la mesure où le fait associatif facilite le partenariat et la communication. Enfin, une meilleure explication du fonctionnement associatif est nécessaire.

Culture

Identification des 2 associations ciblées

Les 2 structures sont implantées dans le Bas Rhin et le Haut Rhin. D'origine espagnole et italienne, ces associations poursuivent des buts culturels et folkloriques.

La liberté d'association permet aux étrangers de mieux s'exprimer dans la société

En fait, le secteur d'activité des associations ne modifie pas le sens des discours. Concernant les membres d'associations dont l'immigration est plus ancienne, les représentations convergent également avec les propos présentés plus haut.

Religion

Identification des 3 associations ciblées

Situées dans le Bas Rhin et le Haut Rhin, ces associations poursuivent concrètement des buts religieux.

La loi donne la liberté à chaque individu de se constituer en association et pourquoi pas à des fins religieuses, finalités qui pourraient pourtant tendre davantage au repli sur soi selon les discours.

La loi permet de faciliter la pratique religieuse

La pratique de la religion n'est pas considérée en soi comme un épouvantail. Les associations permettraient à chacun de vivre sa foi.

... mais ne répond pas forcément à un souci d'intégration

Les représentations suscitées par la pratique de l'Islam provoquent de nombreux non dits, voire des peurs ou des suspicions, renforcés par les associations qui n'ont pas une culture de communication. La nuance entre la pratique religieuse et l'intégrisme n'est pas toujours comprise. En tout état de cause, l'actualité médiatique et son interprétation hâtive n'incitent certainement pas à faire la distinction entre les pratiques religieuses naturelles et les pratiques fanatiques.

DEGRÉ DE CONNAISSANCE

Les associations du secteur socio-culturel, culturel ou sportif sont dans l'ensemble connues de leurs partenaires. Les associations à but religieux si elles sont repérées, ne présentent pas une transparence suffisante pour les personnes ressources.

PERCEPTION GLOBALE

Des situations très diverses

De l'association de "malfaiteurs" (exprimé une fois) à l'association dynamique, participant activement à la vie de quartier, les personnes ressources ont des perceptions relativement homogènes des structures observées.

Les clubs de sport

Les associations communautaires à vocation sportive sont considérées comme tout club ; elles poursuivent les mêmes objectifs sportifs (la compétition) et connaissent les mêmes difficultés.

Les associations culturelles

Elles sont reconnues pour la qualité de leurs prestations. Ambassadrices de leurs cultures, elles contribuent à renforcer les liens communautaires et valorisent leurs richesses à l'extérieur.

Les associations socio-culturelles

C'est à ce niveau que les perceptions sont les plus diverses. Les difficultés matérielles et le manque d'encadrement sont perçus à l'extérieur.

Quelquefois, on ne comprend pas bien les buts qui sont poursuivis. Le sentiment d'isolement revient régulièrement.

Les associations culturelles

Elles inspirent davantage de crainte. Elles sont ressenties comme repliées sur elles même, sans contact avec l'extérieur. De ce fait, elles véhiculent les plus fortes réticences et provoquent des silences évocateurs.

□ UTILITÉ ET RÔLE

Les remarques formulées par les personnes ressources soulignent plusieurs points caractéristiques et convergents pour ce qui concerne l'utilité et le rôle des associations issues de l'immigration.

Elles contribueraient à :

- la connaissance des cultures d'origine
- créer une médiation entre les communautés et les partenaires sociaux
- mieux cibler les interlocuteurs
- répondre à des besoins, notamment sur le plan culturel et sportif
- aider à la lutte contre la délinquance

mais seraient plus efficaces si :

- elles réunissaient plus de compétence
- leurs actions étaient mieux coordonnées
- l'encadrement se professionnalisait
- elles communiquaient mieux leurs activités

Pour les personnes ressources, les associations issues de l'immigration sont des vecteurs utiles d'intégration, à l'exception de certaines associations culturelles ou de l'une ou l'autre association de jeunes qui s'est créée un peu prématurément avec des objectifs flous.

□ RECOMMANDATIONS

Le développement des associations observées doit globalement tendre, selon les discours des personnes ressources, à une meilleure définition des actions, un renforcement du fonctionnement interne, un meilleur respect des réglementations.

La communication, dans la plupart des cas, est une nécessité sans laquelle les associations sont isolées, voire diabolisées. L'ouverture à l'extérieur est un besoin incontournable.

Dans certains cas, les associations gagneraient à devenir des lieux d'écoute et d'information, voire des lieux où la culture d'origine renforce les relations communautaires et les actions vers l'extérieur.

Le manque de compétence des dirigeants et de l'encadrement fait quelquefois défaut ; un effort de formation paraît donc indispensable sur le plan du fonctionnement associatif et des activités.



PERSPECTIVES

Le paysage associatif alsacien compte bon nombre d'associations qui ont la particularité d'avoir été créées par des personnes issues de l'immigration, dont la richesse et la diversité contribuent à poser autrement la question de l'intégration.

En tout état de cause, les associations issues de l'immigration démontrent que cette question ne repose pas exclusivement sur la volonté de la société d'accueil. Les politiques publiques doivent compter avec cette réalité associative qui, par certains aspects, n'est pas éloignée de la vie associative en général.

Cette étude a le mérite de présenter, pour la première fois, une approche de la vie associative issue de l'immigration. Elle n'est certes pas exhaustive ni totalement fidèle à la réalité dans la mesure où l'approche méthodologique retenue s'est forcément butée au problème du recensement dont la source unique, le greffe des tribunaux, ne maîtrise pas lui-même les flux d'entrée et de sortie des associations.

En fait, ces approximations donnent déjà du sens à la réalité associative. En effet, on sait qu'elle est mouvante, complexe et diverse, qu'elle est toujours le fait d'individus qui trouvent, par son biais, la possibilité de poursuivre des buts communs. Ces buts sont identifiés dès lors que les fondateurs officialisent leurs démarches. Cette évidence exprime une notion fondamentale, à savoir qu'une association est d'abord le fait d'hommes et de femmes qui s'engagent librement, sur des bases collectives, donc négociées et réfléchies.

Cette émancipation collective rompt l'isolement, accentue les relations humaines et provoque la communication institutionnelle dès lors qu'une demande externe est formulée. Ce processus est mécaniquement un acte d'intégration intra-groupe et un procédé statique d'homogénéisation de la demande sociale. Pour le rendre dynamique, il lui faut gérer des relations de cause à effet. Les personnes issues de l'immigration qui ont bien voulu se constituer en association contribuent à donner le dynamisme nécessaire aux questions soulevées. Elles dépassent assurément les soucis individuels et posent concrètement des expressions sociales et culturelles collectives, que la société d'accueil, la France, a culturellement et administrativement isolé par la loi pendant près d'un siècle.

Avec la loi de 1981, la liberté d'associations est la même pour tous. Pour autant, la stigmatisation de l'étranger n'a pas totalement disparu dans les représentations. Le fait associatif communautaire satisfait allègrement les méfiances, les non dits, voire le rejet dans certains cas, d'autant plus fort qu'il est légitimement porteur de messages et de confrontations à l'ordre établi, au même titre que n'importe quelle association⁷.

Une association issue de l'immigration devrait donc lutter inconsciemment sur le double champ du contre pouvoir collectif et des droits individuels...

● **Dans la première partie de l'étude**, on a vu que l'Alsace comptait 324 associations. Elles sont majoritairement implantées en milieu urbain et en particulier à Strasbourg et Mulhouse. Elles ne sont pas absentes dans les communes moyennes et le milieu rural. Ces implantations sont conformes avec la présence étrangère en Alsace.

La loi du 9 octobre 1981 a eu un effet de levier incontestable sur la création d'associations.

Les effectifs ont connu une croissance significative : 68 associations avant 1981, 324 en 1993, soit une progression de 376 % en 12 ans.

Les communautés du Maghreb et la communauté turque sont les plus dynamiques en matière de créations d'associations.

A elles deux, elles représentent la moitié des associations en Alsace. Ce sont aussi les communautés dont l'immigration est la plus récente et qui suscitent, notamment pour la communauté turque, un certain nombre d'interrogations.

Les autres communautés ne font que partiellement partie de la cible des politiques sociales actuelles ou des débats sur ces questions.

Alors faut-il corrélérer la création d'associations avec les besoins sociaux de telle ou telle communauté ou y interpréter l'expression d'une demande implicite? Sur ces seuls résultats, il convient de rester prudent.

Les associations ont globalement une vocation sociale ou culturelle.

Elles s'adressent à des publics ciblés et répondent dans la plupart des cas, à leurs propres communautés. Elles sont beaucoup plus le fait d'adultes de sexe masculin que de jeunes ou de femmes.

Les associations sportives et culturelles ne sont pas très nombreuses (respectivement 10% et 12% de l'effectif).

Si le réflexe identitaire est partagé par la grande majorité des communautés présentes en Alsace, les objets des associations connaissent une nette différence

⁷ "...C'est parce qu'elles (les associations en général) sont multiples, qu'elles ont une grande diversité de sensibilités ou d'opinions, que la confrontation de leurs points de vue et de leurs analyses légitiment une parole commune. Mais pour jouer un rôle constructif dans la société française il leur faut parallèlement à leur action, construire un discours critique, de rupture avec l'ordre établi, forcément distinct de celui des politiques ou des responsables économiques qui permette une évolution positive des conceptions et des pratiques. Jacqueline MENGIN. Vice Présidente du Conseil National de la Vie Associative. Migrations sociétés. Vol 7 N°38. mars avril 1995

entre les communautés du Maghreb ou turque et les communautés de tradition latine. Les premières auraient tendance à poursuivre des buts sociaux et les secondes, plutôt des buts culturels ou folkloriques. L'ancienneté de l'immigration des communautés explique certainement cette forte différence.

● **La seconde partie de l'étude** a permis d'approfondir la connaissance des associations issues de l'immigration et les personnes qui s'y impliquent. Ce sont des structures relativement récentes et stables.

Les présidents sont majoritairement des hommes, souvent présents dans les structures depuis l'origine.

Ils ont rarement un passé associatif et s'investissent généreusement dans leurs organisations. Le temps consacré à la vie associative par ces bénévoles est variable. Il est directement dépendant des activités poursuivies.

Les Italiens et Portugais, à l'origine des initiatives folkloriques ou culturelles, passent moins de temps dans les associations que les maghrébins ou les Turcs qui soutiennent davantage des actions sociales, demandant une présence régulière.

L'objet des associations donne du sens à la notion de solidarité et à l'appartenance communautaire.

La culture d'origine est un facteur commun à l'ensemble des communautés qui s'auto-alimente ou s'adresse directement ou indirectement à la société d'accueil par des modes d'expression différents.

Si l'on veut préserver un lien social à distance avec sa culture d'origine dans la plupart des cas, on ne peut ignorer une distanciation plus ou moins prégnante avec certains aspects de la société d'accueil. Elle diluerait naturellement les cultures d'origine provoquant ainsi des ruptures sociales pour certaines populations tout autant qu'elle en assimilerait d'autres dans leurs diversités.

Bien entendu, les Turcs ou les Italiens aborderont diversement ces notions, les uns se consacrant davantage aux loisirs parce qu'intégrés, voire assimilés, et les autres devant lutter pour trouver les repères sociaux et culturels nécessaires à leur intégration.

Or tout est question de temps. Si nous retournons 70 ans en arrière, nous nous apercevons que ce qui se passe aujourd'hui au niveau de la communauté turque (création d'entreprises, accession à la propriété, créations d'association) est presque identique à ce que nous avons connu dans la région à l'époque avec l'immigration italienne.

Les objectifs poursuivis par ces associations convergent avec leurs objets. Ils précisent toutefois des préoccupations générationnelles et/ou communautaires.

Ces préoccupations expriment sans nul doute ce besoin prégnant de se retrouver entre soi et renvoie au réflexe identitaire qui tendrait, pour certaines associations par cet intermédiaire à se défendre des valeurs dominantes de la société d'accueil, fragilisant ainsi la conception française de l'intégration.

Les effets médiatiques des discours politiques extrêmes comme les effets d'annonce de certaines politiques publiques plus électoralistes qu'intégratrices, de toute façon mal à l'aise avec ces questions⁸, construisent un mécanisme de rejet inconscient, peut-être, de la société d'accueil.

Les associations sont de taille modeste, on y retrouve une sur-représentation des cadres.

Leur fonctionnement est approximatif, ce qui se comprend car les responsables n'ont pas de passé associatif. Le bénévolat est dominant et les budgets ne dépassent guère 100 000 Francs. Une association sur deux a recours au financement extérieur. Les principales sources sont les communes et le Fonds d'Action Sociale.

Les associations d'immigration récente sont celles qui ont le moins de contacts extérieurs, en particulier celles qui poursuivent des buts religieux ou de solidarité. Il ne faut toutefois pas amalgamer le repli sur soi à ces seules entités ou prétexter ce repli pour en déduire un rejet quelconque. Nombre d'associations ne souhaitent pas avoir de contacts locaux ou institutionnels car leurs activités ne le justifient pas.

La liberté d'action n'est-elle pas un caractère permanent à l'ensemble des associations?

● **La troisième et dernière partie de l'étude** a restitué l'analyse des discours de personnes ressources d'un échantillon de 14 associations. Il ressort très nettement que la loi de 1981 représente, pour ces personnes extérieures aux associations considérées, une grande liberté et un outil facilitant l'intégration des personnes étrangères.

Toutefois, les discours font ressortir nettement qu'à la liberté donnée, il y a également le risque de voir des communautés s'enfermer sur elle-même.

Cette nuance du bien fondé de la loi est à mettre en relation avec la prudence verbale des personnes ressources dont les représentations amalgament l'entité associative à l'individu citoyen qui, s'il a des libertés, doit aussi respecter ses droits et ses devoirs.

L'association issue de l'immigration serait donc d'abord perçue comme un regroupement de personnes à qui l'on ne reconnaît pas intuitivement la

⁸"Les hommes naissent libres et égaux en droit". Depuis qu'elle a offert au monde, en 1789, cette admirable devise, la France a révélé qu'elle restait capable de nourrir, sur son sol, le choix idéologique opposé d'une humanité segmentée et différenciée. L'hypothèse anthropologique permet de comprendre l'ambivalence persistante du système France dans son rapport à l'universel.

...l'histoire de France c'est donc non seulement l'émancipation des juifs mais aussi l'affaire Dreyfus, c'est l'établissement en 1889 d'un droit du sol assurant aux enfants d'immigrés la nationalité française mais c'est aussi, aujourd'hui, une idéologie giscardienne prônant l'établissement d'un droit du sang à l'allemande..."

Le destin des immigrés/Emmanuel TODD. Ed du Seuil pp. 226. 1994

personnalité morale, autrement dit, les représentations que l'on peut avoir d'un citoyen étranger prennent le dessus sur les buts qu'il poursuit avec d'autres.

Les perceptions des associations à finalité sociale, culturelle ou sportive sont en général homogènes.

Le fonctionnement associatif et la communication ne semblent pas toujours conformes aux attentes. La faiblesse des moyens et le manque de professionnels peut expliquer cela. Une association issue de l'immigration connaît les mêmes difficultés que toute autre association. Ce n'est certainement pas sa spécificité éventuelle qui donnerait du sens à l'approximation.

La pratique de l'Islam véhicule les plus fortes réticences.

La société française est mal à l'aise avec cette question d'actualité fort complexe. Paradoxalement, on autorise légalement la religion mais sa pratique a un caractère officieux dans la mesure où les lieux de culte, souvent sommaires et chargés de stigmates donnent une image négative des membres d'une communauté. Cette non-reconnaissance en conduit certaines à un repli sur elles-même. On ne fait pas la différence, dans l'opinion publique, entre la pratique d'une religion et le fanatisme véhiculé par les médias, jugé contraire aux cultures occidentales, voire source de menaces.

Pour A.M DIOP, *"l'intégration c'est de participer à la vie française tout en gardant ses spécificités à la fois culturelles et culturelles... Il n'y a nullement incompatibilité entre le fait d'être musulman et de vivre dans un milieu qui ne l'est pas ; s'adapter aux normes sociales françaises ne doit pas se faire aux dépens de leurs identités culturelles ; cohabiter avec les français ne devra pas signifier, une sorte de transaction du genre, la première génération est à vous, mais la seconde, nous la gardons pour nous"*⁹.

C'est bien l'ensemble de la société française qui doit faire preuve de tolérance et ne pas tenir le double langage de l'intégration et de l'assimilation aux seules normes de la société d'accueil.

Pour Gilles KEPEL¹⁰, la manifestation des expressions socio-culturelles et culturelles des dix dernières années, conduit à l'intégration. *"L'intégration signifie que, par le biais du mélange et du brassage qu'entraînent la fréquentation de l'école, l'accomplissement du service national, le mariage hors du milieu d'origine, l'emploi, les personnes d'origine musulmane sont absorbées, individu par individu, dans la société française... Ce processus d'intégration implique, à terme, la dissolution, le relâchement ou la relativisation des liens d'allégeance communautaire sur lesquels prime le sentiment d'appartenance national."*

Dans les représentations, la culture et le sport sont les activités les plus valorisantes même s'il faut davantage les structurer.

Elles contribuent à valoriser les cultures d'origine, à créer des médiations entre les communautés et la société d'accueil.

⁹ In la tribune FONDA. Associations et immigrations. N°82/83. Nov 1991

¹⁰ In la Tribune FONDA. Associations et immigrations. N° 82/83. Nov 1991

Mais les activités culturelles sont plutôt suscitées par des communautés parfaitement intégrées (italiens ou espagnols notamment). Si la valorisation a du sens pour elles, la médiation concernerait à priori les communautés turques et maghrébines qui s'expriment dans le sport certes, mais plus encore dans le social et pour cause.

L'approche fonctionnelle ne doit pas cacher les besoins explicites de certaines catégories de population fort peu représentées dans les associations issues de l'immigration, en particulier celles issues des communautés maghrébines et turques : les femmes et les jeunes.

Les premières, quand elles sont regroupées en association, se voient obliger de gérer un dilemme complexe : rompre l'isolement provoqué par sa propre culture et les traditions et se positionner dans une problématique d'intégration sociale que les politiques publiques avaient quelque peu centré sur l'homme pendant de longues années. Les réalités économiques ayant affaibli le statut de l'homme dans son foyer, les femmes auraient tendance à relever la tête mais elles ne s'affirment pas encore suffisamment par le biais associatif en Alsace.

Pour les seconds, la réalité associative présente à la fois des modes d'expressions contestataires et la canalisation du double statut de générations ballottées entre deux appartenances identitaires : sa communauté et la société française. Les associations de jeunes en Alsace ont une réalité urbaine et territoriale. On ne sait pas si la création d'association est le fait du public lui-même ou s'il est incité par les partenaires sociaux. Il est clair que la politique de la ville a eu un rôle incitatif dans certains quartiers. Les résultats n'ont pas toujours été probants d'autant que l'on peut à juste titre se demander si l'association de jeunes, quand elle est provoquée par un tiers, n'est pas une sorte d'alibi ou de contrôle social face à des problématiques que l'on ne sait pas résoudre.

LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES

On a vu que la loi a favorisé l'émergence de nombreuses associations issues de l'immigration. Leurs implantations facilitent globalement leur intégration dans le tissu social local, intégration qu'il faut nuancer selon le type d'activités pratiquées et l'ambivalence provoquée par les réflexes identitaires.

L'intégration de populations ayant conservé des liens avec des cultures dites d'origine pose, d'une manière générale, des difficultés à la société française. Or la principale difficulté actuellement est la crise économique et ses conséquences : les syndicats et la classe ouvrière ne jouent plus leur rôle, les perspectives d'emploi sont de plus en plus faibles, les familles sont quelques fois inexistantes et l'école ne peut plus seule combler toutes les failles de la société. On peut s'interroger sur le temps que demande aujourd'hui l'intégration par rapport au passé.

L'ancienneté de l'immigration et l'appartenance communautaire orientent manifestement les activités poursuivies par les associations.

Les communautés anciennes (Italiens, Espagnols et Portugais dans une moindre mesure) satisfont davantage un lien culturel intra-communautaire à travers leurs activités alors que les communautés plus récentes tentent de créer du lien social intra-communautaire certes, mais avec un déficit plus profond dans leurs rapports avec la société française.

La consolidation de la vie associative des communautés maghrébines et turques est un enjeu principal, de notre point de vue, des politiques publiques à court terme. Cependant, le risque est grand de stigmatiser ces communautés en provoquant la création d'associations spécifiques.

En tout état de cause, la question qui se pose n'est pas quantitative mais qualitative. **Le tissu associatif est dense, nous l'avons vu mais les associations apparaissent quelque peu isolées. La faiblesse de leurs moyens matériels, financiers et humains altère leurs images.** Le rapprochement des partenaires institutionnels avec elles, consoliderait certainement les initiatives déjà entreprises.

Des associations spécialisées, comme le CLAPEST dans le Bas-Rhin ou Alsace Plurielle dans le Haut-Rhin, représentent des institutions relais et qualifiées qui peuvent participer à des actions de consolidation par la formation, la mise à disposition de personnel, la sensibilisation des pouvoirs publics...

La compréhension du fait associatif nous paraît être un autre enjeu, plus complexe certes, mais fort de conséquence en matière d'intégration.

Les associations turques ou maghrébines ont été créées principalement par des hommes et s'adressent à d'autres hommes, des jeunes ou des enfants de chaque communauté. **Cette catégorie d'associations ne laisse que peu de places aux femmes et aux jeunes générations.**

Le problème n'est pas de compenser artificiellement ce déséquilibre éventuel, mais d'intéresser davantage tous les milieux associatifs et les politiques publiques à ces populations par des pédagogies adaptées aux spécificités des uns et des autres.

En fait, une association spécifique cloisonnerait telle population, alors qu'une action adaptée ouvrirait ces populations aux réalités locales.

La culture et le sport sont un peu les parents pauvres des associations issues de l'immigration turque et maghrébine. Pourtant, **ces supports représentent d'excellents moyens d'expressions, notamment pour les jeunes.** La culture, à n'en point douter crée une excellente médiation, une ouverture valorisante en direction de la société d'accueil. De nombreux exemples l'ont démontré. Encore faut-il que des plateaux techniques soient mis à disposition des usagers. Sans cela, une culture approximative desservirait les populations.

Le sport reste une activité partagée par la plupart des jeunes. La jeunesse issue de l'immigration et la jeunesse en général cohabitent naturellement dans leurs quartiers respectifs. Si ces jeunes hésitent à adhérer dans les clubs locaux qui les rejettent, il faut leur donner les moyens de créer leurs propres structures et d'accéder à la compétition, sachant, et nous l'avons vu, qu'une équipe au départ communautaire peut devenir progressivement pluri-culturelle.

La pratique religieuse, pour ne plus être douteuse, suppose un effort incontestable, non pas des pratiquants, mais de la société toute entière. Elle ne peut ignorer encore longtemps la religion d'appartenance de certains de ses concitoyens. Confinés trop souvent dans la clandestinité des caves ou de locaux obsolètes, ils subissent une incompréhension de voisinage et les effets pervers des messages politiques extrêmes ou des politiques publiques molles dont les relais médiatiques sont souvent catastrophiques dans l'opinion.

L'intégration a enfin un prix ...

- l'élargissement des financements,
- une meilleure représentation des étrangers dans les instances locales et nationales associatives : le mouvement associatif issu de l'immigration doit-il être intégré dans les fédérations existantes ?
- une plus grande ouverture,
- une communication institutionnelle en direction des associations issues de l'immigration,
- un renforcement des moyens des institutions relais ...

sont autant de variables qui résoudront la difficile équation de l'intégration citoyenne.

Des interrogations qui pourraient être soulevées dans des lieux de concertation et de proposition telle que le Conseil Régional dans le cadre du projet Alsace 2005, la Commission Régionale d'Insertion des Populations Immigrées et sur le plan national, le Centre National de la Vie Associative (CNVA).

... Pour une démarche citoyenne

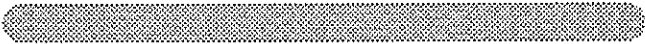
Privé des avantages que confère la nationalité française, le regroupement en associations et les actions qui en découlent constituent pour les étrangers le principal moyen de participer au débat civique. Comme le souligne Saïd BOUZIRI ¹¹ *"C'est bien l'action associative, même si elle n'est pas le seul et unique aiguillon et vecteur, qui peut faire d'un non-national un élément actif du débat démocratique alors qu'un national pourvu en principe d'atouts plus importants de par sa nationalité, peut rester marginal et non intégré à la vie politique."*

Le Haut Conseil à l'Intégration affirme par ailleurs dans son dernier rapport (Liens culturels et intégration, avril 1995) : *"La vie associative reste un élément fondamental de la citoyenneté ... L'existence d'associations reste fondamentale pour l'intégration des populations qu'il s'agisse d'animation culturelle, d'aide à la scolarisation ou d'alphabétisation. Elles sont le creuset des solidarités locales, de l'insertion sociale."*

Ces associations sont, de par leurs terrains d'actions, leurs publics et objectifs, un outil d'intervention et de lien social. Elles sont dans beaucoup de cas le seul lieu d'expression pour des populations qui n'ont pas d'autres moyens de se faire entendre.

¹¹ La participation des étrangers à la vie associatives - Migrations santé, CIEMI, vol.7, n°38, Mars-Avril 1995.

A noter qu'un grand nombre d'associations ont évolué vers une démarche ouverte à tous, en valorisant les cultures dont elles sont issues et en participant le plus possible aux activités d'un quartier ou d'une ville dans une dynamique pluriculturelle.



BIBLIOGRAPHIE

- "Mouvement associatif et communautés issues de l'immigration", Albano CORDEIRO, CRESST. Contribution Grenoble, 1985
- "Le rôle du mouvement associatif dans l'évolution des communautés immigrées", sous la direction de M. CATANI et S. PALLIDA. Étude FAS-DPM, 3 tomes, 1987
- "Les associations issues de l'immigration depuis la loi d'Octobre 198", Malika CHAFFI, Étude FAS-ADFIC, Juin 1989
- "Les associations communautaires en Aquitaine", O. DELAGE, Y. FURLEN, V. DUPRAT, Étude CRESPA, 1991
- "Les associations nées de l'immigration en provenance d'Afrique Noire et certains aspects de leurs relations avec les pays d'origine", Stéphane LARIGNON, mémoire de stage effectué au FAS pour le DESS "Développement et Coopération", Université Paris I, Octobre 1991
- "Associations et immigration. 10 ans de liberté associative", la Tribune Fonda n°82/83, Novembre 1991
- "Les associations d'étrangers, structures de la société française", Saïd BOUZIRI, Manuel DIAS, André JEANSON, Migrations Société, Vol 4, n°19, Janvier-Février 1992
- "Femmes, mouvement associatif et religion dans le milieu de l'immigration à tradition musulmane", A. MAHE et F. COLONNA, Étude DPM, DPM-MIRE, Juillet 1992
- "Dix ans de liberté associative pour les étrangers en France. Une citoyenneté inachevée", La Tribune Fonda, n°92, Décembre 1992
- "Les associations nées de l'immigration dans la politique d'intégration en Provence-Alpes-Côte-d'Azur", Sonia FAYMAN et Micheline KEIL, Étude FAS, Mai 1992. Synthèse: Migration Études, n°33, Février 1993
- "Les associations issues de l'immigration à Mulhouse", Alsace Plurielle, Juillet 1994.
- "Les associations issues de l'immigration à Mulhouse - Quelques pistes d'actions", Alsace Plurielle, Aout 1994.

LES PARUTIONS DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION

- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°1*
L'immigration en Alsace 1982/1990
Première esquisse - Document provisoire
58 pages - Avril 1992
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°2*
**L'accueil des familles rejoignantes en
Alsace**
66 pages - Septembre 1992
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°3*
La population étrangère en Alsace
constats, évolutions 1982/1990, localisation
15 pages - Septembre 1992
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°4*
La population étrangère à Strasbourg
constats, évolutions 1982/1990
8 pages - Septembre 1992
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°5*
La population étrangère à Mulhouse
constats, évolutions 1982/1990
13 pages - Septembre 1992
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°6*
La population étrangère à Colmar en 1990
6 pages - Novembre 1992
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°7*
**La création d'entreprises par les
étrangers en Alsace : constats, évolutions**
57 pages - Décembre 1992
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°8*
**Actes de la rencontre
régionale de réflexion
"Création d'entreprises et intégration
en Alsace" du 28 Janvier 1993 à Colmar**
60 pages - Mai 1993
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°9*
**Pour un état des lieux
de la Petite Enfance en Alsace**
Communication au Colloque du FAS "Petite
enfance et développement des quartiers"
14 Mai 1993 - Tome 1 et 2
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°10*
**L'accession à la propriété par
les étrangers en Alsace : approche particulière
sur la communauté turque à Barr, Bischwiller et
Reichshoffen** - 116 pages + annexes - Juin 1993
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°11*
**Les associations issues de l'immigration
en Alsace - Etat des lieux**
Première partie achevée, 38 pages, Mars 1994
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°12*
**Actes de la journée d'information,
de formation et de réflexion du 1/02/94
"Intégration, Insertion, Assimilation"**
49 pages + annexes, Mai 1994
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n° 13*
**Actes de la Table Ronde du 24 Juin 1994
"Accession à la propriété par les
immigrés en Alsace"**
50 pages + annexes, Décembre 1994
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n° 14*
**Actes de la journée d'information, d'échanges
et de réflexion du 29 Novembre 1994
"Femmes de l'Immigration : images et
réalité"** 72 pages + annexes, Mai 1995
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n° 15*
**Bilan-Diagnostic de la population
étrangère résidant dans la Communauté
Urbaine de Strasbourg**
Première partie - État des lieux statistique
15 pages, Juin 1995

